



C. PCT 1024  
-41

Le 23 mars 2005

Madame,  
Monsieur,

Conformément à la règle 89.2.a) du règlement d'exécution du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), des modifications de l'annexe A des instructions administratives (formulaires à l'usage des déposants et des administrations internationales) sont ici promulguées avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2005.

Cela fait suite à la consultation tenue, en vertu de la règle 89.2.b) du règlement d'exécution du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), avec votre office en sa qualité d'office récepteur (RO), d'administration chargée de la recherche internationale (ISA), d'administration chargée de l'examen préliminaire international (IPEA) et d'office désigné ou élu (DO/EO) selon le PCT et avec certaines organisations non gouvernementales, concernant la modification de formulaires relatifs aux offices récepteurs, aux administrations chargées de la recherche internationale et aux administrations chargées de l'examen préliminaire international.

Les modifications sont celles proposées par la circulaire C.PCT 1012 (datée du 14 décembre 2004) sous réserve d'autres changements supplémentaires découlant des consultations, ainsi qu'il est indiqué ci-dessous (les changements mineurs et d'ordre rédactionnel ne sont pas spécifiquement mentionnés).

*PCT/RO/101* – Suite à la consultation avec l'office récepteur des États-Unis d'Amérique (RO/US), le second paragraphe du cadre n° VIII.iv) de la page 6 des notes relatives au formulaire de requête concernant la déclaration relative à la qualité d'inventeur selon la règle 4.17.iv) a été modifié. Suite à la consultation avec certains offices, la feuille de calcul des taxes (annexe de la requête) a été modifiée afin d'inclure une clarification concernant le mode de paiement.

*PCT/IPEA/434 et PCT/IPEA/443* – Bien que des modifications à ces deux formulaires n'étaient pas proposées par la circulaire C.PCT 1012 (datée du 14 décembre 2004), des inconsistances mineures entre les versions anglaises et françaises ont été corrigées.

/...

*Formulaires modifiés concernant les offices récepteurs*

La liste des formulaires RO concernés est la suivante :

PCT/RO/101 (modifié comme proposé par la circulaire C.PCT 1012 et suite à la consultation)

PCT/RO/157 (modifié comme proposé par la circulaire C.PCT 1012)

PCT/RO/198 (RO/IB) (modifié comme proposé par la circulaire C.PCT 1012)

PCT/RO/199 (RO/IB) (modifié comme proposé par la circulaire C.PCT 1012)

*Formulaires modifiés concernant les administrations chargées de la recherche internationale*

La liste des formulaires ISA concernés est la suivante :

PCT/ISA/201 (modifié comme proposé par la circulaire C.PCT 1012 et suite à la consultation)

PCT/ISA/202 (modifié comme proposé par la circulaire C.PCT 1012)

PCT/ISA/203 (modifié comme proposé par la circulaire C.PCT 1012 et modifié ultérieurement afin de corriger certaines inconsistances mineures dans la version anglaise)

PCT/ISA/206 (modifié comme proposé par la circulaire C.PCT 1012 et suite à la consultation)

PCT/ISA/210 (modifié comme proposé par la circulaire C.PCT 1012 et suite à la consultation)

PCT/ISA/212 (modifié comme proposé par la circulaire C.PCT 1012)

PCT/ISA/225 (modifié comme proposé par la circulaire C.PCT 1012 et modifié ultérieurement afin de corriger certaines inconsistances mineures dans la version anglaise)

PCT/ISA/228 (supprimé comme proposé par la circulaire C.PCT 1012)

PCT/ISA/237 (modifié comme proposé par la circulaire C.PCT 1012 et suite à la consultation)

/...

*Formulaires modifiés concernant les administrations chargées de l'examen préliminaire international*

La liste des formulaires IPEA concernés est la suivante :

PCT/IPEA/401 (modifié comme proposé par la circulaire C.PCT 1012)

PCT/IPEA/405 (modifié comme proposé par la circulaire C.PCT 1012 et suite à la consultation)

PCT/IPEA/408 (modifié comme proposé par la circulaire C.PCT 1012 et suite à la consultation)

PCT/IPEA/409 (modifié comme proposé par la circulaire C.PCT 1012 et suite à la consultation)

PCT/IPEA/420 (modifié comme proposé par la circulaire C.PCT 1012)

PCT/IPEA/434 (modifié afin de corriger certaines inconsistances mineures dans la version française)

PCT/IPEA/437 (supprimé comme proposé par la circulaire C.PCT 1012)

PCT/IPEA/441 (modifié comme proposé par la circulaire C.PCT 1012 et modifié ultérieurement afin de corriger certaines inconsistances mineures dans la version anglaise)

PCT/IPEA/443 (modifié afin de corriger certaines inconsistances mineures dans la version anglaise)

Les formulaires modifiés devraient être utilisés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005 ou ultérieurement. Lorsqu'un office ou une administration n'est pas en mesure d'utiliser ces formulaires à compter de cette date, les anciens formulaires peuvent toujours être utilisés pendant une période transitoire, dans la mesure où ils sont toujours applicables ou, le cas échéant, sous réserve des adjonctions ou corrections nécessaires.

*Disponibilité des formulaires modifiés*

Les formulaires modifiés sont disponibles en format PDF sur le site Internet de l'OMPI, "Formulaires en vigueur à compter d'avril 2005", à l'adresse suivante : <http://www.wipo.int/pct/fr/forms/>. Les offices qui désirent ces formulaires en tant qu'originaux vierges, que copies annotées et/ou que fichiers électroniques doivent contacter la Division juridique du PCT à : [pct.legal@wipo.int](mailto:pct.legal@wipo.int).

/...

Les offices qui utilisent des langues autres que le français et l'anglais sont invités à établir eux-mêmes les formulaires dont ils ont besoin dans ces autres langues en tenant dûment compte des dispositions de l'instruction administrative 102.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Francis Gurry', written in a cursive style.

Francis Gurry  
Vice-directeur général